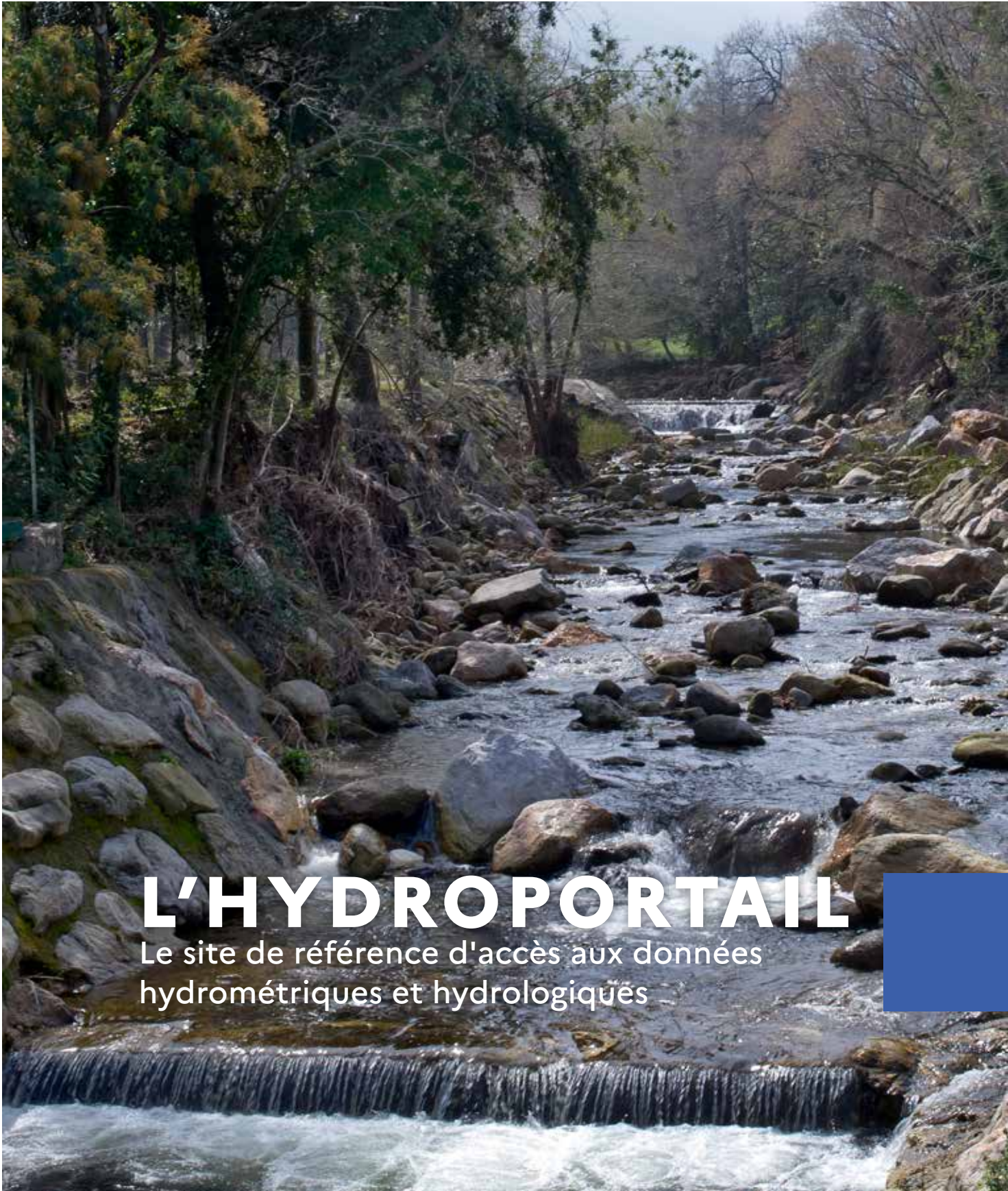




MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'HYDROPORTAIL

Le site de référence d'accès aux données
hydrométriques et hydrologiques



L'HYDROPORTAIL, qu'est-ce que c'est ?

L'Hydroportail est le site de référence d'accès aux données hydrométriques et hydrologiques en France, développé par le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations). Ce site remplace la Banque Hydro à partir de janvier 2022.

Comme cette dernière, l'Hydroportail est accessible sur Internet via l'adresse :

www.hydro.eaufrance.fr



QUELS TYPES DE DONNÉES peut-on trouver sur l'Hydroportail ?

Les données hydrométriques sont présentées sous forme de tableaux, de graphiques ou de cartes.

Le système de cartographie permet d'afficher les stations souhaitées, d'avoir les données à différentes échelles (bassin versant, département etc.), d'avoir une meilleure idée de l'emplacement des stations les unes par rapport aux autres et de visualiser l'état hydrologique des différents cours d'eau en temps réel ou dans le passé.

L'Hydroportail permet également la consultation de données statistiques sur les débits (débits

moyens mensuels, fréquence de retour des évènements hydrologiques, etc...).

Enfin, il donne accès à des données pluviométriques issues des pluviomètres installés par les Services de Prévision des Crues (SPC). Pour les données pluviométriques de référence, et plus largement météorologiques, la base de données de référence est la Climathèque de Météo-France :

www.donneespubliques.meteofrance.fr/

QUELLE EST LA FINALITÉ de l'Hydroportail ?

Comme la Banque Hydro qu'il remplace, l'Hydroportail rend accessible l'ensemble des données publiques relatives à la hauteur et au débit des cours d'eau. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des stations de mesure existant ou ayant existé sur les cours d'eau français, y compris outre-mer. Cela représente environ 5 000 stations. Parmi celles-ci, plus de 3 000 sont actives et alimentent régulièrement la base de données nationale sur laquelle s'appuie l'Hydroportail : on peut donc consulter à la fois leurs données historiques et en temps réel. Pour les autres stations, anciennes et aujourd'hui fermées, seules les données historiques enregistrées durant leur période d'activité sont disponibles.

Connaître l'historique du débit d'un cours d'eau permet une meilleure compréhension de son fonctionnement et de son comportement, ainsi qu'une meilleure gestion des risques d'inondation et de sécheresse.

En surveillant le débit en temps réel, il est par ailleurs possible de gérer les événements extrêmes : assurer la prévision et le suivi des crues, (voir, pour cela, le site www.vigicrues.gouv.fr, dédié à la vigilance sur les crues, et qui s'appuie sur les mêmes données que celles disponibles dans l'Hydroportail) ; mais aussi gérer l'étiage (mettre en oeuvre les arrêtés pour limiter les prélèvements d'eau dans les rivières en étiage ou programmer des lâchers d'eau pour le soutien du débit des cours d'eau depuis certains barrages).



QUI FOURNIT LES DONNÉES CONSULTABLES dans l'Hydroportail ?

Les organismes producteurs de données hydrométriques sont essentiellement des services de l'État : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), des établissements publics (Voies navigables de France, ...) mais aussi Électricité de France, des organismes de recherche

(Institut national de recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, ...), ainsi que des compagnies d'aménagement (la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, la Compagnie nationale du Rhône, etc) ou encore certaines collectivités locales (syndicats de rivières, systèmes d'alerte locaux aux crues, ...).



COMBIEN DE TEMPS LES DONNÉES restent-elles accessibles ?

Les données publiques visibles dans l'Hydroportail sont **conservées et accessibles sans limitation de temps**, qu'il s'agisse des données historiques anciennement présentes sur la Banque Hydro ou des nouvelles données stockées au fur et à mesure.

FAUT-IL S'INSCRIRE ?

L'inscription sur l'Hydroportail est possible **mais pas indispensable** : la consultation des données accessibles via ce site ne nécessite pas d'authentification. Pour l'internaute qui le souhaite, la création d'un compte utilisateur lui donne accès à davantage de fonctionnalités comme l'extraction des données, la création de listes d'entités hydrométriques, ou encore l'enregistrement d'analyses statistiques personnalisées.



EST-CE QU'IL EXISTE UNE AIDE ou des tutoriels pour prendre en main l'outil ?

L'aide en ligne accessible sur le site est conçue pour permettre à tout utilisateur de naviguer dans les différentes fonctionnalités offertes par l'Hydroportail.



À QUI EST DESTINÉ l'Hydroportail ?

L'Hydroportail est destiné à tous les publics, mais les usages peuvent différer selon leur profil (voir quelques exemples à la page suivante). Il peut être complémentaire à d'autres outils :

- **Vigicrues** (www.vigicrues.gouv.fr) informe d'un risque de crue sur les cours d'eau surveillés par l'État (plus de 23 000 km). Il permet à l'internaute de consulter les données en temps réel des stations de mesures surveillées et le niveau de vigilance associé.
- **APIC-Vigicrues Flash**, accessible à partir du site Vigicrues, avertit de la survenue de fortes

précipitations (APIC) et du risque de crues soudaines sur certains petits cours d'eau non surveillés par Vigicrues (Vigicrues Flash).

À l'inverse de Vigicrues et APIC-Vigicrues Flash, l'Hydroportail n'est pas un système d'avertissement.

- **L'API Hydrométrie Hubeau** (<https://hubeau.eau-france.fr/page/api-hydrometrie>) et notamment son visualiseur cartographique, donne un accès en temps réel aux mêmes données que celles visibles dans l'Hydroportail, mais seulement pour les 30 derniers jours.



LES USAGES DE L'HYDROPORTAIL

JE SUIS UN AGENT OU ÉLU D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

Exemples : mairie, syndicat de rivière... pouvant avoir des missions de Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

L'Hydroportail vient en complément de Vigicrues, et d'APIC-Vigicrues Flash, et de l'API Hubeau, qui peuvent dans certaines situations être plus adaptés à mon besoin.

Je peux **surveiller les débits des cours d'eau traversant ma commune et qui ne sont pas couverts par Vigicrues et Vigicrues Flash**, si des stations de mesure s'y trouvent.

Je peux également extraire les données qui m'intéressent pour connaître les débits des cours d'eau de mon territoire de compétence et ainsi apporter des renseignements aux autres services et élus de ma collectivité, ainsi qu'à la population.



JE SUIS UN BUREAU D'ÉTUDES

Comme auparavant, lorsque j'utilisais la Banque Hydro sur internet ou le logiciel HYDRO2, **j'ai accès à l'ensemble des données publiques des sites et stations hydrométriques situés sur les cours d'eau que j'étudie pour le compte de tiers.**

Je peux créer un compte utilisateur, à partir duquel j'aurai accès à de nouvelles fonctionnalités par rapport à la Banque Hydro, notamment :

- élaborer mes propres listes de sites et stations hydrométriques ;
- extraire des données ;
- paramétrer et enregistrer mes propres analyses statistiques.

JE SUIS UN PRODUCTEUR DE DONNÉES HYDROMÉTRIQUES OU JE SOUHAITE LE DEVENIR

Je peux intégrer des données dans la base de données qui alimente l'Hydroportail. Pour cela, je prends contact avec le SCHAPI (via l'adresse électronique hydro3@developpement-durable.gouv.fr) afin de **pouvoir bénéficier d'un compte dédié sur l'Hydroportail spécifique aux producteurs et d'un accompagnement associé (guides utilisateurs, formation).**

LE CHEMIN DE LA DONNÉE

STATION DE MESURE

Relève la hauteur d'eau et le débit d'un cours d'eau.

Gérée par :



les services de l'État



les autres producteurs de données



LA BASE DE DONNÉES

Répertorie les débits et les hauteurs de cours d'eau (données historiques et temps réel)



Hydroportail - Vigicrues - API Hubeau Hydrométrie



Citoyens, élus locaux, bureaux d'études, autres services de l'État (DDT par exemple), etc.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*
